



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A55/28

Point 15.4 de l'ordre du jour provisoire

3 avril 2002

Fonds renouvelables et autres fonds à long terme

Rapport du Secrétariat

1. A sa cent neuvième session, le Conseil exécutif a examiné le rapport du Directeur général sur les fonds renouvelables et autres fonds à long terme, qui contenait des informations sur le fonds immobilier, le fonds pour la technologie de l'information, le fonds pour la sécurité et le fonds de roulement des ventes.¹
2. Le Conseil a pris les mesures suivantes : en ce qui concerne le fonds immobilier, il a adopté la résolution EB109.R20 ; en ce qui concerne le fonds pour la technologie de l'information, il a pris note du rapport ; en ce qui concerne le fonds pour la sécurité, il a adopté la décision EB109(8) ; et, en ce qui concerne le fonds de roulement des ventes, il a adopté la résolution EB109.R21.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

3. L'Assemblée de la Santé est invitée à envisager d'adopter les projets de résolutions contenus dans les résolutions EB109.R20 et EB109.R21.

= = =

¹ Documents EB109/22 et EB109/2002/REC/1, annexe 4.